ARCENS –INFOS

Octobre 2017

Le 1er octobre, pour la première fois une après-midi musicale a été animée par Micka & Lætitia à la salle polyvalente, la trentaine de personnes présentes ont apprécié ce duo de chanteurs.

Le 21 octobre, Le Repas d'automne, organisé par le Comité des Fêtes, a réuni une centaine de personnes dans la salle polyvalente. Les nombreux danseurs ont aimé la musique et l'ambiance festive.

Novembre 2017 :

Cérémonie du 11 novembre, les habitants de la commune ont partagé un moment de mémoire devant le monument aux morts, en souvenir des victimes de la guerre de 1914 – 1918. Après la dépose, par Monsieur le Maire, d'une gerbe et d'un moment de recueillement, un vin d'honneur a été servi en salle du Conseil Municipal.

Le 23 Novembre : Le club **«** Les Bons Vivants » s'est réuni pour partager le traditionnel repas de la rentrée, cuisiné par le boucher du village. A cette occasion, les adhérents ont repris leur carte pour 2018, et quatre nouvelles inscriptions ont été validées, ce qui porte le total du club à 30 membres.

Décembre :

Le 10 Décembre, les chanteurs de la Chorale « Les petites notes de Rochebonne » ont enchanté le nombreux public, venu les écouter en l'église d'Arcens. La trentaine de choristes a fait vibrer, par leurs voix, l'assemblée réunie, en ce dimanche après midi.

Le 11 Décembre, Le père Noël est apparu à la salle polyvalente pour rencontrer les élèves des écoles d'Arcens et de Borée. A cette occasion il a conté de belles histoires, qui ont fasciné l'auditoire. Avant de partir retrouver ses rennes et ses lutins, il a distribué des cadeaux qui ont comblé les enfants. Un goûter, élaboré par les parents, a été proposé aux personnes présentes, et le Comité des Fêtes a offert un sachet de friandises aux enfants.

Le 13 Décembre, Monsieur le Maire accompagné de son Conseil et de quelques habitants du village s'est rendu à la maison de retraite « La Cérrano » à Saint Martin de Valamas pour remettre les colis de Noël, de la part du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux anciens de la commune (10 personnes). Tous nos doyens ont profité de cette après midi festive. Des chansons de jadis ont ravivé leurs souvenirs et l'équipe d'animation ainsi que des bénévoles les ont accompagnés dans des pas de danse. Quelle belle après midi passé avec nos aînés…….

Le 15 Décembre, comme chaque année un **r**epas offert par le CCAS, aux plus de 70 ans, a eu lieu au restaurant « Le Chalet des Cévennes ». La trentaine des personnes présentes ont apprécié l'excellent menu et l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

Informations diverses:

Opération Brioches : courant octobre, les bénévoles de la mairie ont vendu des brioches, pour l'association ADAPEI Ardèche, qui aide à l'amélioration du quotidien pour les personnes en situation d' handicap, pour un montant de 372 €.

Camping Municipal: Suite à la visite effectuée le 9 octobre, par l'organisme «Atout France», l'agence de développement touristique de la France, a confirmé le classement du Camping Municipal d'Arcens, dans la catégorie touristique, en 2 étoiles.

PACS : A partir du 1er novembre 2017 la commune prend la compétence de la gestion des Pactes Civils de la Solidarité (PACS) en lieu et place des tribunaux.

Dates à retenir :

Le 5 janvier, Monsieur le Maire présentera ses vœux à 18 heures à la salle polyvalente, à cette occasion il vous sera servi le verre de l'amitié.

Le 12 janvier, réunion du Conseil Municipal à 18 heures en Mairie.

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES, *à portée de clic !*

Première étape pour

- Je vérifie que l'adresse compc
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me cc FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site ***https://timbres.impots.gouv.fr/***

J'identife une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justifcatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

' tous les documents

)rte le sigle gouv.fr

)nnecte avec mes identifiants

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne
https://immatriculation.ants.gouv.fr

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur ***https://immatriculation.gouv.fr***, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

Bonne
Année !